

# LA LETTRE DU



N° 4 juillet 2016

Le mot du Directeur

## SOMMAIRE

- **Le mot du directeur** p. 1
- **Actualités des membres du Centre** p. 2
- **La recherche au CREDIMI** p. 9
- **La formation au CREDIMI** p. 30

Le 4<sup>ème</sup> numéro de la Lettre du CREDIMI est à nouveau l'occasion de mettre en avant le dynamisme du Laboratoire. Outre les nombreuses publications des enseignants-chercheurs, le CREDIMI a organisé plusieurs colloques sur des thèmes d'actualité. Le colloque sur la Banque Centrale Européenne a permis d'éclairer, sous l'angle juridique et économique, le fonctionnement d'une institution jouant un rôle central, et parfois contesté, au sein de l'Union européenne. La journée consacrée au *Règlement des différends dans l'industrie spatiale* a réuni des juristes et des praticiens (CNES, Arianespace) au moment où la filière industrielle spatiale se restructure en profondeur. Enfin, le CREDIMI a apporté sa contribution à la COP 21, organisée cette année par la France, avec l'organisation d'un Cycle de conférences *Entreprise et environnement* soutenu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. L'organisation de ces événements, combinée aux interventions des enseignants-chercheurs dans plusieurs médias (France Culture, BFM-TV, Les Echos), témoigne de l'ouverture du CREDIMI sur les enjeux de sociétés actuels et de sa capacité à en éclairer les mécanismes profonds.

En vous souhaitant une très bonne lecture.

Laurence Ravillon  
*Directrice du CREDIMI*

**Directrice de publication**  
Laurence RAVILLON  
**Conception et réalisation**  
Hamza CHERIEF  
**Logo** - Ursula BLAISE

**Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et  
des Investissements Internationaux (C.R.E.D.I.M.I.)**  
Université de Bourgogne – CNRS UMR 6295

**Faculté de Droit et de Science Politique**  
4 Boulevard Gabriel, 21 000 Dijon  
Tel. +33 (0)3 80 39 53 92 – Fax. + 33 (0)3 80 39 55 71  
CREDIMI.secretariat@u-bourgogne.fr - CREDIMI.documentation@u-bourgogne.fr



## Actualités des membres du Centre

### ➤ Doctorants

✦ Dix nouveaux doctorants se sont inscrits cette année au CREDIMI :

- **Haifa Ben Youssef** prépare une thèse portant sur *L'efficacité de l'arbitrage dans la jurisprudence tunisienne*  
Directeur: **Laurence Ravillon**  
Codirecteur: **Noureddine Garra**
- **Boubacar El Ide** prépare une thèse portant sur *L'influence du droit international des droits de l'homme sur le droit des investissements*  
Directeur : **Sébastien Manciaux**  
Co-directeur : **Mohammed Salah Mahmoud**
- **Delise Leedjue Zam** prépare une thèse portant sur *Le règlement des conflits sportifs au Cameroun*  
Directeur : **Gérald Simon**
- **Youssef Radhouani** prépare une thèse portant sur *Du droit de l'eau à un droit à l'eau : études comparées sur le statut juridique de l'eau en droit international*  
Directeur : **Sébastien Manciaux**  
Co-directeur : **Ferhat Horchani**
- **Nathalie Rebe** prépare une thèse portant sur *Les mutations contemporaines de la guerre juste*  
Directeur : **Charalambos Apostolidis**
- **Michael W. Sankara** prépare une thèse portant sur *Les voies juridiques d'accès au médicament dans le contexte du commerce international*  
Directeur : **Isabelle Moine-Dupuis**
- **Delphine Siquier** prépare une thèse portant sur *La notion de lucrativité en droit fiscal*  
Directeur : **Régis Vabres**
- **Calliope Sudborough** prépare une thèse portant sur *Mediating sovereign debt disputes*  
Directeur : **Laurence Ravillon**  
Co-encadrant autorisé : **Catharine Titi**

- **Anna Yo** prépare une thèse portant sur *La lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme: prévention et répression*  
Directeur : **Hélène Tourard**
- **Anselm Zöls** prépare une thèse portant sur *La procédure d'asile, entre recherche d'efficacité et garantie des droits fondamentaux. Une approche franco-allemande*  
Directeur : **Sabine Corneloup**

#### ✦ **L'Association des doctorants et des docteurs du CREDIMI**

Fondée en 2013, en vue de réunir et dynamiser la communauté des doctorants et jeunes docteurs du laboratoire, l'Association des Doctorants et Docteurs du CREDIMI (ADDC) a pour objectifs :

- D'être le porte-parole des doctorants du CREDIMI
- De créer et maintenir un réseau réunissant les anciens, les actuels, et les futurs doctorants du CREDIMI.
- De tenir et mettre à jour un annuaire recensant toute personne ayant fait un doctorat au sein du CREDIMI.
- D'œuvrer à la mise en place de partenariats avec les professionnels du droit, les diverses associations doctorales déjà existantes, ainsi que des acteurs institutionnels nationaux et internationaux.
- D'organiser des événements scientifiques à destination des doctorants et jeunes docteurs mais aussi des professionnels du droit.

Le bureau directeur de l'association se compose actuellement comme suit :

- Président : **Axel MAYOMBO**
- Vice-Président : **Eustache DA ALLADA**
- Trésorière : **Laure STARK**
- Secrétaire Général : **Romuald BALIMA**
- Secrétaire Général adjoint : **Chen XU**

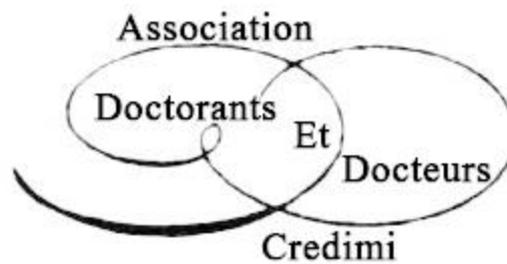
Pour cette année universitaire l'association poursuit ses activités et mobilise ses membres autour des objectifs susmentionnés.

**Pour joindre l'association :**

**Email :** [contact.addc@gmail.com](mailto:contact.addc@gmail.com)

**Téléphone :** 06 13 05 25 62

**Adresse postale :** Association des Doctorants et Docteurs du CREDIMI;  
Secrétariat du CREDIMI ; Bureau 306 ; UFR Droit, Sciences  
Économiques et Politique ; Université de Bourgogne.  
4 Boulevard Gabriel, 21000 Dijon.



## ✦ Travaux des doctorants du CREDIMI

- **Rémi Nguyen**, doctorant en contrat avec mobilité internationale du CNRS (CREDIMI - IRASEC Bangkok), a participé, en mars 2015, au **Forum sur les Principes Asiatiques du Droit des Contrats (PACL)** qui a eu lieu à Tokyo à l'**Université de Keio** afin de débattre sur les articles rédigés lors du forum de Séoul en 2010 portant sur l'exécution et l'inexécution du contrat.

Lors d'un colloque international à l'**Université de Tsinghua** sur « l'harmonisation du droit privé européen et son impact en Asie de l'est » à Pékin en 2009, le professeur **Naoki Kanayama**, de l'Université de Keio au Japon, a proposé et présenté un manifeste des PACL à des professeurs chinois, taïwanais et coréens. Au regard de la situation politique et diplomatique des différents pays de l'Est et du Sud-Est asiatique (Japon, Chine, Corée du Sud, Taïwan et les dix pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), ce projet, avant tout d'initiative privée, a été pensé dans le but d'arriver à un consensus entre ces pays.

Les PACL se veulent être, à l'avenir, un modèle de législation et de réforme pour ces pays de l'Asie mais également des vecteurs de sécurité juridique dans les transactions en permettant leur application en cas de conflit, par le biais d'une clause compromissoire qui les désignerait expressément en tant que loi-modèle.

Le premier forum a eu lieu en 2010 à l'Université de Keio, regroupant des professeurs venant du Cambodge, de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud, de Taïwan et du Vietnam. Pour des raisons pratiques, la langue utilisée pour les débats est l'anglais.

Depuis 2010, de nombreux pans du droit des contrats ont été traités. Ainsi, l'interprétation du contrat, sa formation, son exécution et sa non-exécution, ont déjà été rédigés par différents groupes de travail même si le travail de relecture reste très intense. Chaque pays, via ses représentants, se doit de former une équipe de professeurs qui donneront leurs avis sur les articles rédigés par ces groupes de travail et qui, dans le même temps, proposeront une solution issue de leur propre droit national pour chaque problème juridique rencontré.

Les pays représentés furent le Japon, la Corée du Sud, la Chine, le Vietnam, le Cambodge, les Philippines, la Malaisie, l'Indonésie, Singapour et la Birmanie. Ce débat fut renouvelé en décembre 2015 en Corée du Sud à Séoul à l'Université d'Incheon puis en mars 2016 une nouvelle fois à l'université de Keio à Tokyo au Japon.

Malgré les difficultés rencontrées notamment du fait de « l'éternelle opposition » entre les systèmes dits de *Civil Law* et de *Common Law*, les participants aux PACL

tentent donc de confronter leurs différentes conceptions du droit. Selon le professeur Kanayama, « le développement de la loi modèle, composée d'éléments divers, contribuera à la paix, à l'harmonisation et même au développement de la qualité de la vie de toutes les peuples en Asie ».

- **Nathalie Rébé** est intervenue au colloque *15th Annual Security Conference*, organisé les 30 et 31 mars 2016 par la **Virginia Commonwealth University** à **Las Vegas- Nevada**, en qualité de Featured Speaker, sur le thème suivant: « Techno-Legal challenges in Counter-Terrorist Financing ».

Elle est également intervenue au colloque *European Security Conference 2016 - The Future of Cybersecurity* les 17 et 18 Juin derniers à **ISEG, University of Lisbon (Portugal)**, sur le thème « Forecasting the cloud: the Jurisdictional storm to come... ».

Elle a enfin contribué au *LexisNexis Guide to FATCA Compliance* co-dirigé par **William H. Byrnes** et **Robert J. Munro** et publié aux éditions LexisNexis en 2015. Sa contribution, au Chapitre 45, est intitulée « The French-U.S Intergovernmental Agreement and Its Implementation ».

- **Djalil Adamou**, prépare une thèse portant sur *La régulation des investissements internationaux au sein du marché commun de la CEDEAO* sous la direction de **Sébastien Manciaux** et **Oumarou Narey**, professeur à l'Université de Niamey, dans le cadre d'une cotutelle. Il a obtenu une **bourse d'excellence Eiffel**. Le programme de bourse Eiffel est piloté par le Ministère des Affaires étrangères afin de financer les meilleurs étudiants étrangers. **L'excellence du candidat et le caractère innovant de son sujet de recherche** conditionnent l'octroi de cette bourse.
- Depuis 2015, **Haifa Ben Yousef**, doctorante au CREDIMI sous la direction de **Laurence Ravillon** et **Nourredine Gara**, occupe les fonctions de chargée de communication auprès de la **Chambre de Tunis pour l'arbitrage**.

### ➤ Docteurs

*Le CREDIMI compte trois nouveaux docteurs en droit :*

- ✦ **Perrine Delville** a soutenu le 15 novembre 2015 sa thèse portant sur *Le statut juridique de l'humain dans l'espace atmosphérique* ; mention Très Honorable  
Directeur : **Laurence Ravillon**
- ✦ **Loïc Firley** a soutenu le 2 octobre 2015 sa thèse portant sur *Entreprise et patrimoine* ; mention Très Honorable avec les Félicitations du Jury  
Directeur : **Arlette Martin-Serf**

- ✦ **Ikram Ullah** a soutenu le 8 avril 2016 sa thèse portant sur le *Control by Pakistan judge of international arbitration* ; mention Très honorable  
Directeur : **Sébastien Manciaux**

## ➤ Maîtres de conférences, Professeurs et Chargés de Recherche au CNRS

*Quatre Professeurs et une chargée de recherche CNRS ont rejoint le CREDIMI au cours de l'année 2015-2016 :*

- ✦ **Charalambos Apostolidis** a été assistant, Maître de Conférences puis Professeur à la Faculté de droit et de sciences économique et politique de Dijon. Titulaire des 3 D.E.A. (Diplôme d'Etudes Approfondies) en droit international public, en droit européen et en science politique, il est membre de la Société française pour le droit international et de l'Institut international des droits de l'homme-Fondation René Cassin. Il est également Officier de l'Ordre des Palmes Académiques.
- ✦ **Julia Heinich** est agrégée des Facultés de droit, Professeur à l'Université de Bourgogne depuis le 1er septembre 2015. Elle était auparavant Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, dans laquelle elle a également été ATER et allocataire-moniteur après un Master Recherche en Droit économique. Auteur d'une thèse sur "Le droit face à l'imprévisibilité du fait", sous la direction de M. le Doyen Jacques Mestre, parue aux PUAM, elle enseigne notamment le droit du commerce international, le droit de l'entreprise et le régime général de l'obligation. Elle intervient également dans le Master 2 Juriste d'affaires, dans le cadre des ateliers contractuels et en droit de la concurrence.
- ✦ **Natalie Joubert** est Professeure à l'Université de Bourgogne depuis le 1er septembre 2015. Elle a été, auparavant, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne depuis 2005. Elle est spécialisée en droit international privé général et notarial. Outre les enseignements de droit international privé en M2 droit notarial et DSN (Diplôme supérieur de notariat), elle enseigne le droit civil (introduction au droit, droit des sûretés, droit des obligations). Elle est membre du Comité français de droit international privé.
- ✦ **Hélène Tourard** est Maître de conférences HDR à l'Université de Bourgogne depuis 1999. Ses centres d'intérêts sont autant axés sur l'Union européenne que sur le droit international. Les liens entre les deux domaines se font autour de la citoyenneté européenne et des droits de l'homme d'une part, et les évolutions institutionnelles de l'organisation internationale et l'internationalisation d'autre part.

- ✦ **Catharine Titi** est chargée de recherche au CNRS, rattachée au laboratoire CREDIMI. Elle est docteur en droit de l'université de Siegen en Allemagne. Elle a aussi travaillé à l'université Panthéon-Assas Paris II au sein du Centre de Recherches en Economie et Droit (CRED) et à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Elle a publié dans de nombreuses revues internationales et nationales telles qu'*Arbitration International*, *European Journal of International Law*, *Journal du droit international*, *Journal of World Investment & Trade*, et dans plusieurs ouvrages collectifs comme le *Yearbook on International Investment Law & Policy* (Oxford University Press, 2015). Son ouvrage *The Right to Regulate in International Investment Law* (Nomos & Hart Publishing) a été publié en 2014.

## ➤ Distinctions

- ✦ **Catharine Titi**, chargée de recherche CNRS au CREDIMI, a reçu le prestigieux **Smit-Lowenfeld Prize** remis par l'**International Arbitration Club of New York**. Ce prix récompense chaque année le meilleur article en matière d'arbitrage international.

Il vient récompenser les travaux de Catharine Titi sur l' « Investment Arbitration in Latin America: The Uncertain Veracity of Preconceived Ideas » publiés dans la revue **Arbitration International** (Volume 30, Issue 2).

**Elle est la première femme à recevoir une telle distinction.**

La cérémonie de remise du prix s'est déroulée à New York le 8 février 2016 au sein de l'International Arbitration Club.



## La recherche au C.R.E.D.I.M.I.

### ➤ Colloques

- ✦ A l'initiative de M. **Régis VABRES**, professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne et de M. **Ludovic DESMEDT**, Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Bourgogne et à l'occasion de la réunion des Facultés de droit et de sciences économiques, le Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements internationaux (CREDIMI) a organisé le 5 juin 2015 un colloque intitulé « **La Banque centrale européenne : regards croisés, droit et économie** ».

L'objet de celui-ci a consisté à réaliser une analyse pluridisciplinaire d'une institution devenue incontournable sur le territoire de l'Union européenne et sans doute, au-delà. En effet, cantonnée à l'origine à la seule définition de la politique monétaire et à la lutte contre l'inflation, la Banque centrale européenne voit ses missions et son rôle se renouveler. Cette institution tend désormais à s'immiscer dans la politique budgétaire des Etats de la zone euro et elle est désormais chargée de la supervision micro-prudentielle des établissements de crédit. L'accroissement des missions confiées à la Banque centrale européenne suscite ainsi de nombreuses interrogations. Ce colloque a eu pour ambition d'y apporter des réponses, en organisant une journée de réflexion, articulée sur trois axes qui ont suivi le rapport introductif présenté par **Ariette MARTIN-SERF**, Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne.

Le premier axe, intitulé « La légitimité de l'action de la Banque centrale européenne », a réuni les contributions de **Jean-Paul Ppollin**, Professeur de sciences économiques à l'Université d'Orléans (La Banque centrale européenne dans la crise: facteur d'union ou ferment de division entre les pays partenaires?) et de **Sébastien Adalid**, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Est Créteil (La Banque centrale européenne : une zone de non droit ?).

Le deuxième axe, intitulé « L'efficacité de l'action de la Banque centrale européenne », a donné lieu aux contributions de **Thierry Bonneau**, professeur de droit privé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) sur les règles encadrant le pouvoir de sanction de la Banque centrale européenne en matière de surveillance prudentielle ainsi que de **Ludovic Desmedt** et **Matthieu Llorca**, Maîtres de conférences en sciences économiques à l'Université de Bourgogne sur L'effectivité du discours du banquier central sur la conjoncture. Un représentant de la Banque de France y a également participé.

Le troisième axe, intitulé « Les relations entre la Banque centrale européenne et les autres autorités », a réuni les contributions d'un membre de la Banque centrale européenne ainsi que de **Pauline Paillet**, Professeur de droit privé à l'Université de Reims qui est intervenue sur le thème « Les relations entre la Banque centrale européenne et les autres autorités dans le traitement des banques en difficulté ».

Régis VABRES, Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne, a rédigé en conclusion un rapport de synthèse.

Les actes du colloque seront prochainement publiés aux éditions Bruylant/Larcier.

- ✦ Le Colloque sur « **Le règlement des différends dans l'industrie spatiale** » a été organisé dans le cadre du Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI, Unité mixte de recherche CNRS/Université de Bourgogne), grâce au soutien, outre le **CNRS** et l'**Université de Bourgogne**, de la **Société française de droit aérien et spatial**, du GDR **Droit, sciences et techniques**, et du **Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS)**. Il s'est tenu à Dijon, à l'UFR Droit, Sciences Economiques et Politique, les 9 et 10 octobre 2015

Sous la présidence de **Gérard Brachet**, du Professeur **Philippe Delebecque** et du Professeur **Armel Kerrest**, une quinzaine d'orateurs sont intervenus autour des thématiques suivantes :

- la prévention du contentieux (par les mécanismes contractuels ; par les mécanismes amiables de règlement des différends ; par le biais de la loi relative aux opérations spatiales)
- les spécificités du contentieux de droit public (accès à la ressource et exploitation de la ressource) et de droit du commerce international (problématiques de la preuve, contentieux arbitral, spécificités en matière bancaire et en droit des assurances)
- les aspects de droit prospectif, qui ont permis d'envisager les risques de contentieux (débris spatiaux, tourisme spatial, navigation par satellite)

La synthèse a été réalisée par le Professeur **Eric Loquin**, qui l'a articulée autour de l'évitement du contentieux mais aussi de son foisonnement, le satellite étant une « bénédiction » pour les juristes, entre les problèmes de propriété, les dangers qu'il présente (interférences, débris), ses activités, le contentieux de la ressource spectre/orbite, les litiges de droit des assurances, les éventuels contentieux de masse...

Le Colloque, qui portait sur une thématique très peu traitée, à propos de laquelle l'accès aux informations est difficile, a été un succès. Il a réuni environ 120 participants, praticiens du droit (juristes d'entreprise, avocats, juristes d'organismes publics, responsables du contrôle des exportations), universitaires, doctorants, et étudiants en Masters ce qui a permis des discussions nourries pendant les temps réservés aux débats.

Le Colloque fera l'objet d'une publication chez LexisNexis, dans la Collection du CREDIMI, dans le courant de l'année 2016.

- ✦ Les 9, 10 et 14 décembre 2015, le CREDIMI a organisé un Cycle de conférences sur la thématique « Entreprise et environnement » dans le cadre de la tenue, à Paris, de la **21<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11)** du 30 novembre au 11 décembre 2015.



Ce projet du CREDIMI avait reçu le soutien du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer à travers l'octroi d'une labellisation COP 21, délivrée par le comité de labellisation présidé par Madame Ségolène Royal, Ministre de l'écologie.

Le Cycle de conférences s'est articulé autour de trois demi-journées portant sur trois thèmes distincts : "**Dettes écologiques et énergies renouvelables**", "**La notion de dette écologique: approches internationalistes**" et "**La responsabilité sociale des entreprises: le volet environnemental**". Des intervenants issus du monde universitaire, du secteur industriel et des administrations déconcentrées se sont succédés afin de présenter les enjeux juridiques portés par la tentative de conciliation du développement des activités industrielles et commerciales avec la nécessaire préservation de l'environnement.

Lors de la première demi-journée, **Philippe Billet**, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon 3) et Directeur de l'Institut de droit de l'environnement, a abordé la difficile question des mécanismes juridiques de prévention et d'effacement de la dette environnementale s'interrogeant sur le sens même de cette notion du point de vue juridique. **Julien de Sousa**, Juriste d'affaire chez **Adwen France**, a par la suite insisté sur le rôle particulier qu'étaient amenées à jouer les énergies renouvelables afin de limiter la dette écologique tout en soulignant les progrès qu'il restait à accomplir en vue de garantir à ces énergies un cadre juridique stable, propice à leur développement.

La deuxième demi-journée a permis d'aborder la notion de dette écologique du point de vue du droit et des relations internationales. Ainsi, **Boris Schmitt** Docteur en droit de l'Université de Bourgogne - Attaché d'administration du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, a abordé le concept de dette écologique sous l'angle de la science politique. Il a notamment souligné l'importance du droit, et en particulier celle du droit international, en vue de donner un contenu concret à cette notion et de permettre tant aux Etats qu'à la société civile de s'en prévaloir devant les tribunaux. L'utilité de la notion

de dette écologique a été illustrée par **Arnaud de Nanteuil**, Professeur à l'Université du Maine, à travers la prise en compte de la dette écologique dans les instruments du droit international économique tandis que **Jochen Sohle**, Professeur à l'Université de Lorraine, a présenté l'impact de la notion de dette écologique sur le droit international de l'eau.

La troisième demi-journée a permis d'aborder la responsabilité sociale des entreprises (RSE). **Catherine Kessedjian**, Professeur à l'Université Panthéon – Assas, a présenté de manière générale le sens et la portée de la responsabilité sociétale des entreprises en droit international. Elle a notamment insisté sur l'importance des principes existants en droit international, même si ces derniers pouvaient relever de la *soft law*, et sur la nécessité de sensibiliser d'avantage les magistrats à la mise en œuvre particulière de cette catégorie de normes. **Auréli Tomadini**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, s'est attachée à décrire et analyser les mécanismes de mise en œuvre de la RSE en droit de l'Union européenne et en droit interne. Là encore, l'importance du corpus juridique déjà existant a été mise en avant, de même que l'importance des mécanismes du marché afin de contraindre les entreprises à assumer leur responsabilité en matière de RSE.

Le Cycle de conférences fera l'objet d'une publication chez LexisNexis, dans la Collection du CREDIMI, dans le courant de l'année 2016.

## ➤ Travaux

### ✦ Missions, consultations, expertises

- **Cécile Chaussard** a été désignée pour siéger au collège de l'**Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL)** par **Gérard Larcher**, Président du Sénat.

L'ARJEL est une autorité administrative indépendante chargée de délivrer des agréments aux opérateurs de trois catégories de jeux et paris en ligne (paris hippiques, paris sportifs, poker) et de s'assurer du respect de leurs obligations, de protéger les populations vulnérables et de lutter contre l'addiction, de s'assurer de la sécurité et de la sincérité des opérations de jeux en ligne, de lutter contre les sites illégaux, la fraude et le blanchiment d'argent.

- **Sabine Corneloup** a participé à une réunion du **Deutscher Rat für Internationales Privatrecht** (Conseil allemand pour le Droit international privé ; un organe de conseil auprès du ministère fédéral allemand de la justice) les 19 et 20 juin 2015. Deux thèmes de travail étaient à l'ordre du jour : les clauses attributives de juridiction et la loi applicable à la représentation.

Elle est, par ailleurs, impliquée depuis février 2016 dans le projet collectif européen « Empowering European Families - Towards more party autonomy in European family and succession law », projet dirigé par **Katharina Boele-Woelki**, **Wendy Schrama** et **Christiane Wendehorst**. Elle y est plus particulièrement chargée de la rédaction du rapport français, avec **Walter Jean-Baptiste** (Maître de conférences au CREDESPO) et **Laure Stark** (Doctorante au CREDIMI).

Enfin, elle participe, depuis mars 2016, à un projet conduit dans le cadre du pôle Droit international privé de l'association **TransEuropeExperts** (avec **Fabienne Jault-Seseke** et **Bénédicte Fauvarque-Cosson**). Ce projet s'est formalisé par la conclusion d'un contrat-cadre d'expertise externe avec le Parlement européen pour une durée de 4 ans dans le cadre de l'appel d'offres « Coopération judiciaire en matière civile ».

- **Sébastien Manciaux** s'est vu confier par l'**Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe (OHADAC)** le soin d'expertiser son avant-projet de loi modèle relative aux sociétés commerciales. Il a, par la suite, été invité à présenter son analyse lors du Congrès OHADAC qui s'est tenu à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe les 21 et 22 septembre 2015.
- **Catharine Titi** a été désignée « **Rapporteur for Latin America** » pour l'**Oil-Gas-Energy-Mining-Infrastructure Dispute Management (OGEMID)**. Elle sera notamment chargée des thèmes qui concernent le droit des investissements et l'arbitrage d'investissement dans le cadre de l'Amérique latine. Coordinatrice de ces thématiques, elle fournira des informations sur les nouveaux développements en la matière, suscitera des discussions sur ces thématiques, et rapportera sur les affaires du droit des investissements qui viennent d'être décidées par un tribunal arbitral et impliquant l'Amérique latine.

#### ✦ Invitations lors de conférences

- **Sabine Corneloup** a été professeur invité par l'**Université de Ferrara (Italie)** au mois de novembre 2015. Elle a, à cette occasion, donné une conférence portant sur le thème « Collective Redress through the Voluntary Assignment of Obligations. Recent developments in EU Private International Law ».

Elle est également intervenue le 22 juin 2015 à l'**Université de Münster**, au **Centrum für Europäisches Privatrecht**, sur « Die Einwirkung der EU-Grundrechte auf das Internationale Privatrecht » à l'invitation du professeur **Reiner Schulze**.

- **Mathieu Guerriaud** est intervenu sur la thématique « Médicaments et Internet: Quels dangers? Quelles solutions?» lors du colloque **Réflexions critiques sur le Droit face à la révolution numérique**, organisé par les jeunes chercheurs du **réseau Droit Science et Technique**, le 25 juin 2015 à Dijon.
- **Eric Loquin** a participé le 8 juin 2016 à une table ronde organisée par le cabinet **Bredin Prat** sur le thème de « La méthode de choix des arbitres ».

Le 10 juin 2016, il est intervenu lors du colloque organisé par l'**Association des étudiants du M2 Juriste d'Affaires Internationales** mention Recherche sur le thème de « L'arbitrage et de la maîtrise des risques dans les opérations internationales complexes ».

- Lors de l'année écoulée, **Sébastien Manciaux** a été invité à intervenir dans les événements suivants :
  - à Luxembourg, le 10 juin 2015, à l'invitation de **l'Université du Luxembourg**, pour y animer un Lunch Seminar sur le thème : « Arbitrage d'investissement : maison mère, actionnaire étranger, filiale de droit local, qui peut agir ? » ;
  - à Luxembourg, les 12 et 13 novembre 2015 lors du colloque *The Settlement of Tax Disputes under International Law* organisé par **l'Université du Luxembourg**, pour y présenter la communication « How changes in tax law can affect foreign investors' rights? » ;
  - à Paris, les 22 et 23 février 2016, pour participer au *Research Workshop on BITs (Legitimacy issues)* organisé par **l'Université d'Oslo** et le **Centre Universitaire de Norvège à Paris**, et y présenter une réflexion sur « Changes in Tax Law and Foreign Investor's Rights » ;
  - à Madrid les 14 et 15 avril 2016, pour participer au *X<sup>o</sup> Séminaire international de droit international privé* organisé par **l'Université Complutense de Madrid** pour y présenter la communication « Sobre algunas especificidades procesales en el arbitraje en materia de inversión ».
  
- **Catharine Titi** a participé à de nombreux colloques et conférences au cours de l'année Universitaire 2015-2016. Le 12 juin 2015 elle est ainsi intervenue sur le thème « European adoption of a North American view of indirect expropriation? », lors de la conférence sur *l'Europe as an Investment Treaty Actor* organisé par la **Stockholm Chamber of Commerce**, **l'Uppsala University**, et le cabinet **Mannheimer Swartling**.

Dans le courant du mois de février 2016, elle a été invitée à participer à la conférence *The EU and Investment Arbitration under the Energy Charter Treaty*, organisée par la **Queen Mary University of London** les 11 et 12 février. Elle y est intervenue sur le thème « EU Powers and the Energy Charter Treaty ». Elle a également été impliquée dans le séminaire de recherche *Bilateral Investment Treaties – legitimacy and market power*, organisé par le **Centre Universitaire de Norvège à Paris** et qui s'est tenu à la **Fondation Maison des Sciences de l'Homme** de Paris les 22-23 février ainsi que dans le workshop *The Embedded Liberalism Compromise Revisited: Twenty Years of Domestic Policy Under WTO Law*, organisé par **l'University of New South Wales** de Sydney les 25 et 26 février, son intervention ayant pour thème « Embedded liberalism and IIAs: The future of the right to regulate, with reflections on WTO law ».

Enfin, Catharine Titi a participé à la conférence *International Investment Court, Interdisciplinary Conference on the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)*, organisée par **l'University of Gothenburg**. Elle a également donné une vidéo-conférence portant sur « El presente y el futuro del arbitraje

de inversiones en Latinoamérica » en collaboration avec **Katia Fach** pour le **Club Español del Arbitraje**, le 20 avril 2016.

### ✦ Organisation de colloques, conférences, journées d'études

- Avec **Francisco Victoria Andreu**, avocat aux barreaux de Mexico et Paris, **Sébastien Manciaux** a organisé une conférence le 12 mai 2015 à la Maison du barreau à Paris sur le thème : *Etats-Unis/Cuba : vers la fin de l'embargo, situation juridique actuelle et évolutions possibles en matière de commerce international et d'investissement.*

Le CREDIMI, l'association **Andres Bello**, la **CNUDCI**, le **Comité Français de l'Arbitrage (CFA)** et le cabinet **Foley Hoag LLP** – notamment - ont parrainé l'événement.

- Le CREDIMI a poursuivi son partenariat avec le **Centre Français d'Arbitrage**, le **Centre de résolution alternative des différends auprès de la Chambre de commerce de Santo Domingo** et la fondation **Funglode** pour organiser le second colloque franco-dominicain sur l'arbitrage qui a eu lieu à Saint Domingue les 26 et 27 août 2015. Les co-organisateur de ce colloque, **Ramilka Taveras-Urzhumova**, **Marcos Peña Rodríguez** et **Sébastien Manciaux** (pour le CREDIMI) avaient choisi cette année pour thème *L'extension des conventions d'arbitrage au sein d'un groupe de sociétés ou d'une entité de l'Etat à l'Etat (La Extensión del Acuerdo de Arbitraje dentro de un Grupo de Sociedades & de una Entidad estatal a un Estado).*

Parmi les intervenants universitaires français, on notait cette année la présence de **Jean-Baptiste Racine** et **Walid Ben Hamida**.

**Sébastien Manciaux**, pour sa part, y a présenté deux communications :

- « L'extension à l'Etat de la clause d'arbitrage signée par l'une de ses entités : le point sur la jurisprudence arbitrale » ;
- « La confusion entre la filiale et la société mère dans la jurisprudence du CIRDI : le droit d'agir de la société-mère est-il distinct de celui de la filiale ? »

Ce colloque a à nouveau rencontré un grand succès mais les co-organisateur ont convenu de ne pas poursuivre sur un rythme annuel (difficile à suivre) et donc de ne pas organiser de colloque en 2016, cette année étant réservée à l'édition des actes des deux premiers colloques.

## ✦ Professeurs invités

- Le Professeur **Sean O'Connor**, de la **Seattle University School of Law (Washington)**, est intervenu, en tant que professeur invité par le CREDIMI et la Maison des Sciences de l'Homme, dans le cadre d'un Cycle de conférences autour du thème, l'« **Actualité des propriétés intellectuelles, en droit américain, européen et français** » et qui s'est déroulé du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016 à l'amphithéâtre de la MSH.



Membre du **Center for Advance Study and Research on Innovation Policy (CASRIP)**, le Professeur O'Connor est notamment intervenu sur plusieurs problématiques portant sur « L'influence de l'histoire de l'art et des technologies sur le droit des brevets », sur « La propriété intellectuelle à l'heure du numérique » mais également sur « Les problèmes juridiques de la musique en ligne » ou encore sur les « Actualités du droit des brevets en matière de biotechnologie, US v.UE » (avec **Emmanuel Py**).

- **Mahmoud Salah**, Professeur à la **Faculté de droit de Nouakchott**, a été accueilli en tant que professeur invité par le CREDIMI du 22 février au 26 février 2016. Au cours de la semaine, il est intervenu sur la thématique « *Droit des investissements et du développement durable* » auprès des étudiants de masters, des doctorants et des enseignants-chercheurs du CREDIMI.
- A l'initiative de Sabine Corneloup, le Credimi a accueilli le **Dr. Maxi Scherer** de la **Queen Mary University of London, School of International Arbitration** du 4 au 8 avril 2016 en qualité de professeur invité. Pendant son séjour à Dijon, Madame Scherer a notamment assuré des enseignements de droit international privé et de droit du commerce international en Master et a participé à un *Moot court* organisé par Sabine Corneloup avec les étudiants du master Juriste franco-allemand. Dans le cadre d'un workshop, Madame Scherer

a donné une conférence sur « *L'autorité de la volonté des parties en matière de contrôle des sentences arbitrales* » qui a été suivie d'un débat avec **Eric Loquin** et les autres membres du Credimi. Son séjour s'est achevé avec sa participation au jury de thèse d'**Ikram Ullah** (*Control by Pakistan judge of international arbitration*, sous la direction de **Sébastien Manciaux**).

La conférence du Dr. Maxi Scherer est disponible en vidéo depuis le site du Credimi à l'adresse suivante :

<http://credimi.u-bourgogne.fr/toute-lactualite/69-video/172-les-workshops-du-credimi-invitee-maxi-scherer.html>.

## ✦ Articles, contributions

**Ali Bencheneb**, *Le droit algérien des contrats: données fondamentales*, Dijon, EUD, 2015, 2<sup>ème</sup> édition ;

**Ali Bencheneb**, « Les bases juridiques de l'harmonisation du droit des investissements dans l'Union pour la Méditerranée » (avec L. Ravillon), in **F. OSMAN** (dir.) *Vers une lex mediterranea des investissements*, Bruylant, 2016, p. 19 à 30;

**Ali Bencheneb**, « Le droit européen des investissements et le devenir du traitement juste et équitable », *RIDE*, 2016, n°1;

**Cécile Chaussard**, « L'éthique sportive, fondement de la lutte contre le dopage », communication à la journée d'études *L'éthique en matière sportive*, à paraître aux presses de l'Université Toulouse 1 Capitole en association avec LGDJ sous l'égide de l'Institut Fédératif de la Recherche ;

**Cécile Chaussard**, « La mobilité des fonctionnaires : quelles évolutions, quelles perspectives ? », in *Les trente ans du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales : et après ?*, à paraître ;

**Cécile Chaussard**, « Les juges du contentieux sportif », étude 618, décembre 2010, refonte

de l'étude 636, 70 p., mise à jour à paraître au dernier trimestre 2015 ;

**Cécile Chaussard**, « Traitement du contentieux sportif par les fédérations sportives. Le régime juridique du pouvoir disciplinaire des fédérations sportives », étude 612, décembre 2010, création, 63 p., mise à jour à paraître au dernier trimestre 2015 ;

**Cécile Chaussard**, « Les conventions nationales d'objectifs », avec le concours du ministère des sports, étude 311, septembre 2009, création, 32 p., mise à jour à paraître au dernier trimestre 2015 ;

**Cécile Chaussard**, « La procédure de conciliation devant le Comité national olympique et sportif français », étude 624, décembre 2008, création, 63 p., mise à jour à paraître au dernier trimestre 2015 ;

**Sabine Corneloup**, « De la difficulté d'appréhender la violence faite aux femmes en droit international privé. Retour sur Civ. 1<sup>re</sup>, 11 février 2015 », in *Mélanges en l'honneur de Catherine Philippe*, L'Harmattan, 2016, à paraître ;

**Sabine Corneloup**, « The Impact of EU Fundamental Rights on Private International Law », in *EU-Fundamental Rights in Private Law*, Cycle de conférences organisé par le *Centrum für Europäisches Privatrecht* de

l'Université de Münster (Prof. R. Schulze), Nomos, 2016, à paraître ;

**Sabine Corneloup, G. Payant**, *Code de l'Espace judiciaire civil européen annoté*, Bruylant, 2015, *Rev. crit. DIP* 2016, à paraître ;

**Sabine Corneloup, T. Azzi, O. Boskovic** (dir.), « Quel avenir pour la théorie générale des conflits de lois ? Droit européen, droit conventionnel, droit commun », Bruylant, 2015, *Rev. crit. DIP* 2016, à paraître ;

**Sabine Corneloup, M. Karayanni**, *Conflicts in a Conflict. A Conflict of Laws Case Study on Israel and the Palestinian Territories*, Oxford University Press, 2014, *JDI* 2016, à paraître ;

**Sabine Corneloup**, « Les contrats internationaux de l'Administration dans le domaine de la gestion de l'immigration : un nouveau champ à explorer », in *Mélanges en l'honneur de Pierre Mayer*, LGDJ, 2015, p. 173-183 ;

**Sabine Corneloup**, « La responsabilité pour rupture brutale d'une relation commerciale établie et le droit international privé de l'Union européenne », in *Mélanges en l'honneur de Pascale Bloch*, Bruylant, 2015, p. 419-430 ;

**Sabine Corneloup**, « La réforme du droit d'asile », *D.* 2015, p. 1964-1969 ;

**Sabine Corneloup**, CEDH, 10 juillet 2014, *Rev. crit. DIP* 2015, p. 373-383 (refus de visa en vue d'un regroupement familial fondé sur l'absence d'authenticité des actes de naissance ; violation de l'art. 8 CEDH) ;

**Sabine Corneloup**, 1<sup>e</sup> Civ., 22 octobre 2014, *Rev. crit. DIP* 2015, p. 389-396 (loi applicable au contrat d'assurance et à l'opposabilité aux tiers de la cession d'un portefeuille de contrats d'assurance) ;

**Sabine Corneloup**, 1<sup>e</sup> Civ., 18 mars 2015, *Rev. crit. DIP* 2015, p. 589-593 (conséquences sur la régularité de la procédure de rétention administrative du défaut d'information d'un étranger sur la procédure de demande d'asile et sur les droits et obligations au cours de celle-ci) ;

**Sabine Corneloup**, CJUE, 12 février 2015, *Rev. crit. DIP* 2015, p. 680-688 (loi applicable à la validité de

la cession de créances salariales à un syndicat en vue de leur recouvrement en justice à l'occasion d'un détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de service) ;

**Sabine Corneloup**, 1<sup>e</sup> Civ., 24 juin 2015, 1<sup>e</sup> Civ., 10 sept. 2015, Com., 9 sept. 2015, *Rev. crit. DIP*, 2016, n° 2 à paraître (conflits de lois en matière d'assurances) ;

**Sabine Corneloup**, Panorama « Droit des étrangers et de la nationalité. Décembre 2014 – décembre 2015 », avec **O. Boskovic, F. Jault-Seseke, N. Joubert** et **K. Parrot**, Recueil Dalloz, 2016, p. 336 à 349 (rubrique Droit d'asile) ;

**Clotilde Fortier**, *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du droit du commerce international*, **Cl. Jourdain-Fortier** et **M. Mignot** (dir.), LexisNexis, 2016, à paraître ;

**Clotilde Fortier**, « Des remèdes à l'inexécution du contrat » in *Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du droit du commerce international*, **Cl. Jourdain-Fortier** et **M. Mignot** (dir.), LexisNexis, 2016, à paraître ;

**Jean-Marie Garinot**, *Fiscalité opérationnelle* (dir. F. Douet), Bruylant, 2016 ;

**Jean-Marie Garinot**, Fasc. "Secret des affaires", *J.-cl. Sociétés* ;

**Jean-Marie Garinot**, « La protection des secrets d'affaires, un enjeu concurrentiel », *Concurrences* 1-16 ;

**Jean-Marie Garinot**, *La protection des secrets d'affaires : enjeux et perspectives*, LexisNexis 2015, coll. CREDIMI, (sous dir.) avec **E.Py** ;

**Jean-Marie Garinot**, « Traitement fiscal de l'indemnité de résiliation anticipée d'un bail commercial », *Dr. fisc.* 2015, n° 50, p. 57 ;

**Jean-Marie Garinot**, « Imposition au titre de BNC de l'indemnité versée en contrepartie d'une promesse unilatérale de cession de droits sociaux », *Lexbase hebdo*, n° 632 ;

**Jean-Marie Garinot**, « La clause de

confidentialité à l'épreuve de l'obligation de faire agréer le sous-traitant », *AJCA* 2015, n° 11, p. 470 ;

**Jean-Marie Garinot**, « Une distribution votée par une assemblée générale irrégulière n'est pas nécessairement irrégulière », *Lexbase hebdo*, n° 620 ;

**Jean-Marie Garinot**, « Retour sur la notion de branche complète d'activité », *Journal des sociétés* 2015, n° 132, p. 22 ;

**Jean-Marie Garinot**, « Application de l'abus de confiance à des fichiers extraits d'une base de donnée », Note sous Cour de cassation, Chambre criminelle, 22 octobre 2014, pourvoi numéro 13-82.630, *Gaz. Pal.* 2015, n° 7-8, p. 7 ;

**Jean-Marie Garinot**, « Vers une meilleure protection du secret des affaires devant l'autorité de la concurrence », *Dr. & Pat.* 2015, n° 243, p. 24 ;

**Mathieu Guerriaud**, « Modalités de remplacement du titulaire d'officine », *Actualités pharmaceutiques*, 2016 avril. 555 ;

**Mathieu Guerriaud**, « Pharmacovigilance Européenne, un système aux multiples visages », *RGDM : Panorama de droit pharmaceutique*, 2015, 2016(n°3 numéro spécial de la RGDM) : p. 181-202 ;

**Mathieu Guerriaud**, *Conseils à l'officine – le pharmacien prescripteur*, avec **J.-P. Belon**, 8e édition, avril 2016, Elsevier Masson ;

**Julia Heinich**, « Le défaut de recapitalisation effective n'est pas une faute de gestion », note ss. Cass. com., 13 oct. 2015, *BJS* 2016, n° 3, p. 34 ;

**Julia Heinich**, « Direction de fait et groupe de sociétés », obs. ss. CA Versailles, 13<sup>e</sup> ch., 15 oct. 2015, *BJS* 2016, n° 3, p. 37 ;

**Julia Heinich**, « Clientèle », *Rép. dr. civil Dalloz*, janv. 2015 (co-écrit avec M. le Professeur **H. Barbier**) ;

**Julia Heinich**, « L'origine », in *Recueil de leçons en 24 heures – Agrégation de droit privé et de science criminelles* 2015, Lextenso ;

**Philippe Juen**, « L'acte II de la loi Montagne », *Le Moniteur (des travaux publics et du bâtiment)*, 2015, n°5836, 2. oct. 2015, p. 94.

**Philippe Juen**, « Loi Montagne : la crise de la trentaine », *Opérations immobilières, Le Moniteur*, n°47, juill.-août 2015, pp. 20-26.

**Philippe Juen**, « Le Maire », fascicule 120, mise à jour en 2006, refonte en 2007, refonte 2011, refonte 2016, 48 pages.

**Sébastien Manciaux**, « La régulation d'origine privée des opérations d'investissement », in *Le droit des investissements internationaux – perspectives croisées*, sous la direction de **S. Robert-Cuendet**, Larcier, à paraître au second semestre 2016 ;

**Sébastien Manciaux**, « L'arbitrage d'investissement, approche(s) méditerranéenne(s) », in *Vers une Lex mediterranea de l'arbitrage dans les pays de l'Union pour la Méditerranée*, **L. Chedly** et **F. Osman**, Bruylant dir., 2015, pp. 469-481 ;

**Sébastien Manciaux**, « The Paris Court of Appeal overturned the Tapie award », note présentant l'arrêt de la Cour d'appel de Paris rendu le 17 février 2015 dans l'affaire *S.A. CDR-Consortium de réalisation et autres c. Bernard Tapie et autres*, *The Commercial, Shipping & Investment Arbitration Watch*, issue n° 25, January –March 2015, p. 4 ;

**Sébastien Manciaux**, « Quelles règles pour un droit méditerranéen des investissements ? Vision prospective », in *Vers une Lex mediterranea des investissements dans les pays de l'Union pour la Méditerranée*, **F. Osman** et **L. Chedly** dir., Bruylant, 2016, pp. 31-52 ;

**Paola Nabet**, *Commentaire de plusieurs arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne sur le Règlement insolvabilité*, à paraître dans l'ouvrage collectif *Grands arrêts de la CJUE en matière d'Espace judiciaire civil européen*, sous la direction de **G. Payan**, Larcier, coll. « Grands

arrêts, textes et documents de l'Union européenne » ;

**Paola Nabet**, *Le Règlement (UE) n° 2015/848 du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité, commentaire article par article*, sous la direction de L. Sauton-Laguionie, SLC, janvier 2016, 425 p. Commentaires des articles 34 ; 36 ; 40 ; 48 ; 49 ; 50 et 52 du Règlement européen sur l'insolvabilité révisé ;

**Paola Nabet**, « Le champ d'application dans le temps du nouveau Règlement européen sur l'insolvabilité », *BJE* 2016, n° 1, p.72;

**Matthieu Guerriaud**, Pharmacovigilance Européenne, un système aux multiples visages. RGDM : Panorama de droit pharmaceutique année 2015, janvier 2016 (n°3 numéro spécial de la RGDM): p. 181-202.

**Matthieu Guerriaud**, « Etudier à l'école de pharmacie de Lille avec Alfred Giard au XIXe siècle », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 2015. LXIII (386): p. 261-278.

**Isabelle Moine-Dupuis**, « Malfaçon n'est pas contrefaçon : les conséquences pénales des défauts non-intentionnels dans la fabrication et la distribution des médicaments » (en collaboration avec **Olivier Andriollo**, conseiller ordinal pharmacien) », in *Mélanges en l'honneur de Michel Bélanger*, LEH ;

**Isabelle Moine-Dupuis**, « La vente de médicaments par internet, entre droit du commerce électronique et protection de la santé » (en collaboration avec **Guillaume Busseuil**, CREDIMI) in *Mélanges en l'honneur de Gérard Mémeteau*, LEH, à paraître 2015 ;

**Stéphane Prieur**, « Le don d'embryon devant la Cour européenne des droits de l'Homme », note sous C.E.D.H., n° 46470/11, Parillo c. Italie, 27 août 2015, à paraître, *Petites Affiches*, 2015 ;

**Stéphane Prieur**, « Des litiges entre utilisateurs et Facebook : le juge français peut-il être compétent ? », note sous TGI Paris, 4ème ch., 2ème sec., ord., 5 mars 2015, *Gazette du*

*Palais*, 29 et 30 mai 2015, p. 18 ;

**Emmanuel Py**, « Limitation du brevet », *Juris-Classeur Brevets*, fasc. 4496, à paraître ;

**Emmanuel Py**, « Nouveauté », *Juris-Classeur Brevets*, J. Schmidt, refonte, à paraître ;

**Emmanuel Py**, *Droit de la propriété industrielle*, avec **J. Raynard** et **P. Tréfigny**, LexisNexis 2016, 453 pp. ;

**Emmanuel Py**, *La protection des secrets d'affaires : enjeux et perspectives*, LexisNexis 2015, coll. CREDIMI, (sous dir.) avec J.-M. Garinot ;

**Emmanuel Py**, « La réservation de l'information hors propriété : état des lieux », in *La protection des secrets d'affaires : enjeux et perspectives*, LexisNexis 2015, coll. CREDIMI, pp. 31 à 42, avec **J.-M. Garinot** ;

**Emmanuel Py**, « A propos de la brevetabilité des méthodes » in *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, Dalloz 2015, 2e éd., n° 32, p. 450 avec F. Makrez ;

**Emmanuel Py**, « Sanction des conditions de brevetabilité : à propos de la décision d'annulation » in *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, Dalloz 2015, 2e éd., n° 35, p. 487 ;

**Laurence Ravillon**, « Les contentieux liés à la défaillance d'un objet spatial : aspects de droit de la preuve », *Annals of Air & Space Law (McGill)*, 2015, pp. 719-748 ;

**Laurence Ravillon**, « Le développement durable et les activités spatiales », *Revue française de droit aérien et spatial*, 2015, pp. 57-64 ;

**Laurence Ravillon**, « Les bases juridiques de l'harmonisation du droit des investissements dans l'Union pour la Méditerranée », avec **A. Bencheneb** in *L'harmonisation du droit des investissements dans les pays de l'Union pour la Méditerranée : vers une Lex Mediterranea des investissements*, sous la dir. de **F. Osman**, Bruxelles, Bruylant, 2016, pp. 19-30 ;

**Laurence Ravillon**, « Les travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) », Colloque international Tunis, avril 2014, in *Vers une lex mediterranea de l'arbitrage dans les pays de l'Union pour la Méditerranée*, sous la dir. de **F. Osman** et **L. Chedly**, Bruxelles, Bruylant, 2015, pp. 455-468 ;

**Laurence Ravillon**, « Un droit économique, pour quels biens et espaces ? Satellites et drones au cœur de la réflexion », in **J. Mestre** (dir.), *La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires ?*, Paris, Lextenso, Collection Grands Colloques, 2016, pp. 55-79 ;

**Agnès Tabutiaux**, « L'information du patient dans le cadre de la recherche clinique : quelles évolutions en 2014 ? », in « Panorama de droit pharmaceutique 2014 », *Revue Générale de Droit Médical (RGDM)*, n°2, janvier 2015, p 155-171 ;

**Agnès Tabutiaux**, « Le brevet européen à effet unitaire : un nouvel atout pour le marché du médicament ? », in « Panorama de droit pharmaceutique 2015 », *Revue générale de droit médical (RGDM)*, n°3, janvier 2016, p 247-263 ;

**Vincent Thomas**, « Le droit à l'information opposable à l'entreprise », in *La protection des secrets des affaires*, colloque CREDIMI du 12 décembre 2014, Dijon, CREDIMI-LexisNexis, 2015 ;

**Catharine Titi**, « The Latin American Challenge to the Current System of Investor-State Dispute Settlement », *Journal of World Investment & Trade: Special Issue*, 2016 (dir. avec Katia Fach) (à paraître);

**Catharine Titi**, « International Investment Law and ISDS: Mapping Contemporary Latin America », in **K. Fach** and **C. Titi** (dir.), *The Latin American Challenge to the Current System of Investor-State Dispute Settlement*, *Journal of World Investment & Trade: Special Issue*, 2016 (avec Katia Fach, à paraître);

**Catharine Titi**, « UNCTAD's Roadmap for Reform of Investment Dispute Settlement »,

*New Zealand Business Law Quarterly*, 2016 (avec **J. Weber**, à paraître);

**Catharine Titi**, « The European Union's Proposal for an International Investment Court: Significance, Innovations and Challenges Ahead », *Transnational Dispute Management*, « advance publication » le 25 mai 2016 (TDM, ISSN 1875-4120);

**Catharine Titi**, « International Investment Law and the Protection of Foreign Investment in Brazil », *Transnational Dispute Management*, « advance publication » le 13 juillet 2015 (TDM, ISSN 1875-4120), à paraître également dans *Transnational Dispute Management Special Issue on Latin America* (dir. **I. Torterola** et **Q. Smith**) ;

**Catharine Titi**, « Economic Crises, Sovereign Debt Restructurings and the Shifting Landscape of International Investment Law », in **A. Segura** (dir.) *The Reform of International Economic Governance*, Ashgate, 2016, pp. 235-246.

**Catharine Titi**, « States Strike Back – Old and New ways for Host States to Defend against Investment Arbitrations », in **A. Bjorklund** (dir.), *Yearbook on International Investment Law & Policy 2013-2014*, Oxford University Press, 2015, pp. 401-435 (avec **L. Markert**).

**Catharine Titi**, « Institutional Developments in Investor-State Dispute Settlement and Arbitration under the Auspices of the International Centre for Settlement of Investment Disputes », in **C. Herrmann**, **M. Krajewski** et **J. P. Terhechte** (dir.) *European Yearbook of International Economic Law 2015*, Berlin Heidelberg : Springer, 2015.

**Catharine Titi**, « International Investment Law and Good Governance », in **M. Bungenberg**, **J. Griebel**, **S. Hobe**, **A. Reinisch** (dir.), *International Investment Law: A Handbook*, Beck/Hart/Nomos, 2015, pp. 1768-1783.

**Catharine Titi**, « Precedents in International Investment Law », in **M. Bungenberg**, **J. Griebel**, **S. Hobe**, **A. Reinisch** (dir.), *International Investment Law: A Handbook*,

Beck/Hart/Nomos, 2015, p. 1505-1516 (avec **M. Bungenberg**).

**Catharine Titi**, « The European Commission's Approach to the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP): Investment Standards and International Investment Court », *Transnational Dispute Management* 6, 2015, pp. 1-17.

**Catharine Titi**, « Investment Law and the European Union: Towards a New Generation of International Investment Agreements », *European Journal of International Law*, 26 (3), 2015, pp. 639-661.

**Catharine Titi**, « International Investment Law and the Protection of Foreign Investment » in *Brazil, Transnational Dispute Management*, Published online Juillet 2015 (TDM, ISSN 1875-4120). This article will be part of the forthcoming *Transnational Dispute Management Special Issue on Latin America*.

**Catharine Titi**, « Are Investment Tribunals Adjudicating Political Disputes? Some reflections on the repoliticization of investment disputes and (new) forms of diplomatic protection », *Journal of International Arbitration*, 32 (3), 2015, p. 261-288.

**Catharine Titi**, « Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) and a Paradigm Shift from Arbitration to Investment Law Trial? », *Kluwer Arbitration Blog*, janvier 2016.

**Régis Vabres**, « Fiscalité des organismes sans but lucratif : quelques interrogations fiscales », *JCP N* 2016, à paraître ;

**Régis Vabres**, « Les plateformes de collecte de dons. Etude juridique et fiscale », *France Générosités/Crédit coopératif/Ministère de la vie associative*, mars 2016 ;

**Régis Vabres**, « Admission provisionnelle des créances : l'exception fiscale », *Revue des procédures collectives* 2016, dossier 20 ;

**Régis Vabres**, « Visite domiciliaire : saisie de documents relatifs à un tiers en relation

d'affaires avec le contribuable saisi » ; Note sous C. com., 15 septembre 2015, Société GFP, pourvoi numéro 14-20.320, *Revue des sociétés*, février 2016, p. 117 ;

**Régis Vabres**, « Privation des droits de vote pour non-déclaration d'un franchissement de seuils », Note sous CA Paris, 5 nov. 2015, n° 15/03651, Sté Madag c/ SA Domia Group, *Dr. sociétés* n° 3, mars 2016, comm. 46 ;

**Régis Vabres**, « Instruments financiers à terme (Ord. n° 2015-1576, 3 déc. 2015 portant transposition de la directive 2013/50/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 modifiant la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé) », *Dr. sociétés* n° 2, février 2016, comm. 33 ;

**Régis Vabres**, « Cession de l'actif principal d'une société cotée (Afep-Medef, Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, art. 5.3, nov. 2015) », *Dr. sociétés* n° 2, février 2016, comm. 34 ;

**Régis Vabres**, « PEA et abus de droit : l'achat par un épargnant de titres qu'il détient déjà engendre une plus-value imposable, mais ne constitue pas une opération abusive », note sous CE, 8e et 3e ss-sect., 14 oct. 2015, n° 374211, M. et Mme Louis, *Dr. fiscal* 2016, comm. 83 ;

**Régis Vabres**, « Conditions du recouvrement d'une créance fiscale admise au passif d'une liquidation judiciaire, postérieurement à la clôture pour insuffisance d'actif », note sous CE, 10e et 9e ss-sect., 14 oct. 2015, n° 375592, M. Crogier ; *Dr. fiscal* 2016, comm. 71 ;

**Régis Vabres**, « Commentaires administratifs de la réforme du droit de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives » ; *Dr. fiscal* 2016, comm. 51 ;

**Régis Vabres**, « Pratique du « layering » et imputabilité du manquement », note sous

AMF, Commission des sanct., 8 oct. 2015, M. Bill Nie, SAN-2015-17, *Dr. sociétés* 2016, comm. 13 ;

**Régis Vabres**, « Responsabilité du PSI pour défaut de blocage des ordres passés à découvert », note sous Cass. com., 17 nov. 2015, n° 14-18. 673, *Dr. sociétés* 2016, comm. 14 ;

**Régis Vabres**, « Répartition des compétences entre le juge administratif et le juge de la procédure collective », note sous T. confl., 13 avr. 2015, n° 3988, Martini c/ Min. Finances et Comptes publics et T. confl., 13 avr. 2015, n° 3998, Lévy c/ Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne, *Revue des procédures collectives* 2015, comm. 195

**Régis Vabres**, « Entreprise en liquidation : déclaration de résultat et intégration fiscale »,

note sous CE, 8e et 3e ss-sect., 10 avr. 2015, n° 371765, *Revue des procédures collectives* 2015, comm. 196 ;

**Régis Vabres**, « Cession de l'entreprise », note sous Cass. com., 27 mai 2015, n° 14-14.744, *Revue des procédures collectives* 2015, comm. 197 ;

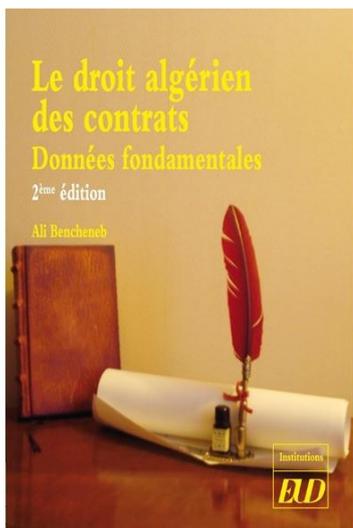
**Régis Vabres**, « Recouvrement de pénalités fiscales », note sous Cass. crim., 20 mai 2015, n° 13-81.307, *Revue des procédures collectives* 2015, comm. 198 ;

**Régis Vabres**, *JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité*, Fasc. 1108-30 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS. – Exonération d'impôt sur les sociétés . – Sociétés créées pour la reprise d'entreprises en difficulté (CGI, art. 44 septies) ;

## ➤ Ouvrages du CREDIMI

### ★ ***Le droit algérien des contrats – Données fondamentales*, par A. Bencheneb, Editions Universitaires de Dijon, 2<sup>ème</sup> édition, 2015**

Quarante ans après l'adoption d'un code civil, quelle est la teneur du droit algérien des contrats ? Ce texte suffit-il pour couvrir l'ensemble de la matière ou faut-il en relativiser le caractère fondamental ?



Des réponses à ces questions – mais il en est bien d'autres - sont données dans cet ouvrage. Pour des raisons pédagogiques évidentes, son auteur y examine tour à tour les conditions de formation des contrats, leurs sanctions mais aussi les effets qui s'y attachent, tant en termes d'exécution que de risques d'inexécution

Universitaires et praticiens du droit seront les lecteurs privilégiés de cette seconde édition, revue, actualisée et augmentée.

- Fiche technique de l'ouvrage  
334 pages – 22,00 € - ISBN 9782364411388  
A commander aux Editions Universitaires de Dijon  
Maison des Sciences de l'Homme  
Esplanade Érasme  
BP 26611 - 21066 DIJON Cedex

★ **L'arbitrage du commerce international, par E. Loquin, Editions Joly, 2015**

Justice privée, l'arbitrage est le mode normal de règlement des litiges nés des opérations du commerce international. Loin d'être une institution se développant en marge des juridictions étatiques et objet de leur défiance, l'arbitrage constitue une justice assistée par les juges des Etats, qui collaborent à son efficacité. Les législations étatiques comme les conventions internationales offrent un cadre juridique favorable à son bon fonctionnement.

Le droit de l'arbitrage a fait de l'arbitrage international une institution autonome des ordres juridiques étatiques, dont le fonctionnement repose sur des normes choisies et élaborées par les parties, qui transcendent la diversité des droits étatiques. L'arbitrage international est devenu une justice transnationale répondant aux besoins d'une économie mondialisée. L'ouvrage offre une description exhaustive du droit français de l'arbitrage international après sa réforme par le décret du 13 janvier 2011.

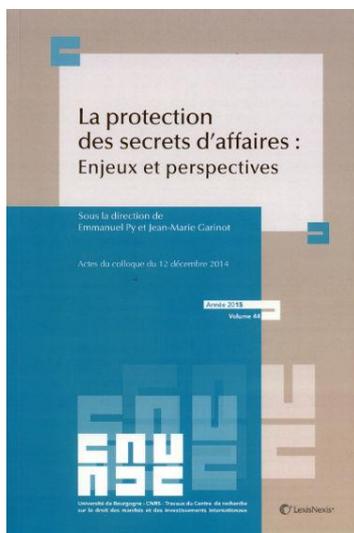


L'étude du droit français est accompagnée de nombreux développements de droit comparé destinés à présenter une vision globale du phénomène de l'arbitrage international dans le monde. L'auteur, universitaire spécialisé dans le droit de l'arbitrage et praticien de l'arbitrage, a voulu présenter une approche à la fois théorique et pratique de la procédure arbitrale. A ce titre, l'ouvrage est à la fois destiné aux enseignants et aux étudiants, mais aussi aux avocats, juristes d'entreprises, institutions d'arbitrage et bien sûr arbitres.

- Fiche technique de l'ouvrage  
466 pages – 65,00 € - ISBN 9782306000526  
A commander aux Editions Joly  
70, rue du Gouverneur Général Eboué  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

- ★ **La protection des secrets d'affaires : enjeux et perspectives**, par E. Py et J.-M. Garinot (dir.), Paris, LexisNexis, 2015, collection du CREDIMI, vol. 44

Le secret des affaires est une notion complexe, au cœur du droit de l'entreprise. Malgré son importante pratique, ce concept n'est qu'imparfaitement pris en compte par le droit français : le secret des affaires ne se confond en effet ni avec le secret professionnel, ni avec le secret de fabrication, dont les domaines sont beaucoup plus restreints. Par ailleurs, le droit pénal n'incrimine pas l'espionnage économique interne.



En novembre 2013, la Commission européenne s'est saisie de cette question et a publié une proposition de directive consacrée à la protection des informations commerciales non divulguées. Si ce texte venait à être adopté, il mettrait fin aux atermoiements du législateur national qui a tenté, à plusieurs reprises, de réformer le droit interne en vue de mieux protéger les secrets d'affaires.

Le présent ouvrage, issu du colloque de Dijon du 12 décembre 2014, rassemble les contributions de praticiens et d'universitaires visant, d'une part à dresser un état des lieux de la protection des secrets d'affaires en droit français et, d'autre part à débattre des propositions de textes émises par les autorités nationales et communautaires.

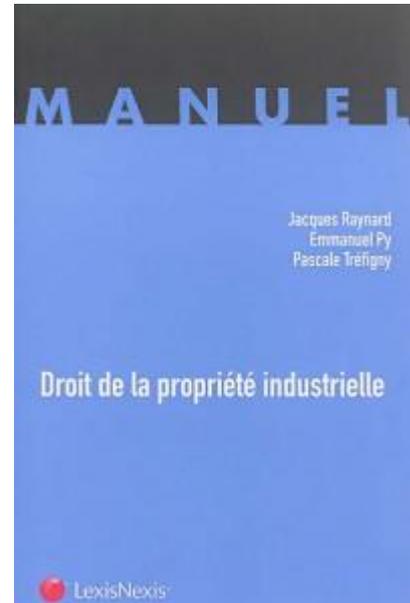
- Fiche technique de l'ouvrage  
216 pages – 45,00 € - ISBN 9782711022236  
A commander aux Editions LexisNexis Litec  
Service des commandes  
141 rue de Javel  
75747 PARIS Cedex 15

★ ***Droit de la propriété industrielle***, par J. Raynard, E. Py et P. Trefigny, Paris, LexisNexis, 2016

Les droits de propriété industrielle protègent les créations ayant une application utilitaire : inventions techniques, programmes d'ordinateur, dessins et modèles industriels, marques, dénominations géographiques.

En raison de l'exclusivité qu'ils confèrent, ces droits représentent aujourd'hui des actifs majeurs de l'entreprise. Le développement des technologies de communication et la mondialisation des échanges en ont encore accru l'importance.

Ce manuel saura répondre aux besoins de synthèse et de structuration des connaissances liés à l'apprentissage de la matière comme à son étude approfondie. Il aspire encore à répondre à l'attente des professionnels du droit de la propriété industrielle (avocats, juristes d'entreprise, conseils). Il intègre les dernières dispositions ayant trait au paquet « marques » (Règlement n° 2015/2424 et directive n° 2015/2436 du 16 décembre 2015).



- Fiche technique de l'ouvrage  
450 pages – 42,00 € - ISBN 9782711011544  
A commander aux Editions LexisNexis Litec  
Service des commandes  
141 rue de Javel  
75747 PARIS Cedex 15

★ **La banque centrale européenne – Regards croisés, droit et économie, par R. Vabres (dir.), Bruxelles, Bruylant, Collection droit de l’Union européenne, 2016**

L’accroissement des missions confiées à la Banque centrale européenne suscite de nombreuses interrogations. Le présent ouvrage a pour ambition d’y apporter des réponses, articulées sur trois axes. Le premier axe de recherche porte sur une analyse de



la légitimité de l’action de la Banque centrale européenne. D’un point de vue juridique, mais également sous l’angle de la démocratie et des sciences politiques, le développement de ses prérogatives est discutable, tant cette évolution paraît très éloignée des prévisions du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne et, avant lui, le traité instituant la Communauté européenne.

Rien dans les textes ne laissait envisager la transformation actuelle du rôle de la Banque centrale européenne. Le deuxième axe de cette analyse porte sur l’efficacité de l’action de la Banque centrale européenne. Là encore, le constat est tout aussi nuancé que le précédent, tant l’action de la Banque centrale européenne est parfois en décalage par rapport aux besoins de l’économie réelle. L’influence relative du discours des banquiers centraux sur les marchés et l’analyse de l’efficacité de la politique monétaire montrent d’ailleurs qu’en dépit de ses nombreux pouvoirs la Banque centrale européenne n’atteint pas toujours ses objectifs. Le troisième axe de recherche concerne les relations entre la Banque centrale européenne et les autorités de surveillance de la sphère financière.

En ce domaine, la mainmise de la Banque centrale européenne apparaît totale. En effet, celle-ci participe au Comité européen du risque systémique, au Conseil de résolution unique ou encore au Conseil de la stabilité financière dans le cadre du G20. Cette omnipotence conduit à se demander si les pouvoirs attribués aux autres autorités, et notamment à l’Autorité bancaire européenne, ne se réduisent pas à une « peau de chagrin ». Cet ouvrage s’adresse aux juristes et aux économistes qui s’intéressent aux questions bancaires et financières ainsi qu’aux banques centrales.

- Fiche technique de l’ouvrage  
126 pages – 60,00 € - ISBN 9782802753377  
A commander aux Editions Bruylant  
Espace Jacquemotte,  
Rue Haute, 139 - LOFT 6  
1000 Bruxelles

## ➤ Dans la presse

- ✦ Dans le prolongement du colloque consacré au **Code mondial antidopage - Evolutions et perspective**, organisé par le Laboratoire de Droit du Sport (rattaché au CREDIMI) le 26 novembre 2015, Cécile Chaussard est intervenue lors de l'émission "**Du grain à moudre**" diffusée sur **France Culture** le 27 novembre 2015 et consacrée au système français de lutte contre le dopage.

Le podcast de l'émission est écoutable sur le site du CREDIMI (<http://credimi.u-bourgogne.fr/toute-lactualite/78-entretien/169-dopage-la-france-est-elle-a-l-abri-du-scandale.html>).

Elle a également été interviewée par le site **totallygaming.com** à propos de sa nomination à l'ARJEL. L'interview est consultable à l'adresse suivante :

<http://totallygaming.com/news/online/regulation-must-keep-growing-french-market-says-new-arjel-board-member>.

- ✦ **Gérald Simon** est intervenu dans le cadre de l'émission "**Du grain à moudre**", diffusée sur **France Culture** le 9 février 2016, sur la problématique du "dopage technique" suite à la découverte d'un moteur dans le vélo d'une concurrente des Championnats du monde espoirs de cyclo-cross.

Le podcast de l'émission est écoutable sur le site du CREDIMI (<http://credimi.u-bourgogne.fr/toute-lactualite/78-entretien/170-un-moteur-dans-mon-velo-c-est-encore-du-velo.html>).

- ✦ **Jean-Marie Garinot** a été interviewé par le journal **Les Echos** (édition des vendredi 12 et samedi 13 juin 2015, p. 06) dans le cadre d'un dossier spécial « Propriété industrielle et intellectuelle » sur la problématique de la protection du secret des affaires. L'article est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.lesechos.fr/thema/secret-affaires/021115955189-un-objet-juridique-non-identifie-en-droit-francais-1127645.php>.

Il a également été interviewé par Nina Godart, journaliste à **BFM TV**, dans le cadre d'un article intitulé « **L'Europe saura-t-elle protéger le secret des affaires?** ».

Cet article est consultable à l'adresse suivante :

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/l-europe-saura-t-elle-protoger-le-secret-des-affaires-894849.html>

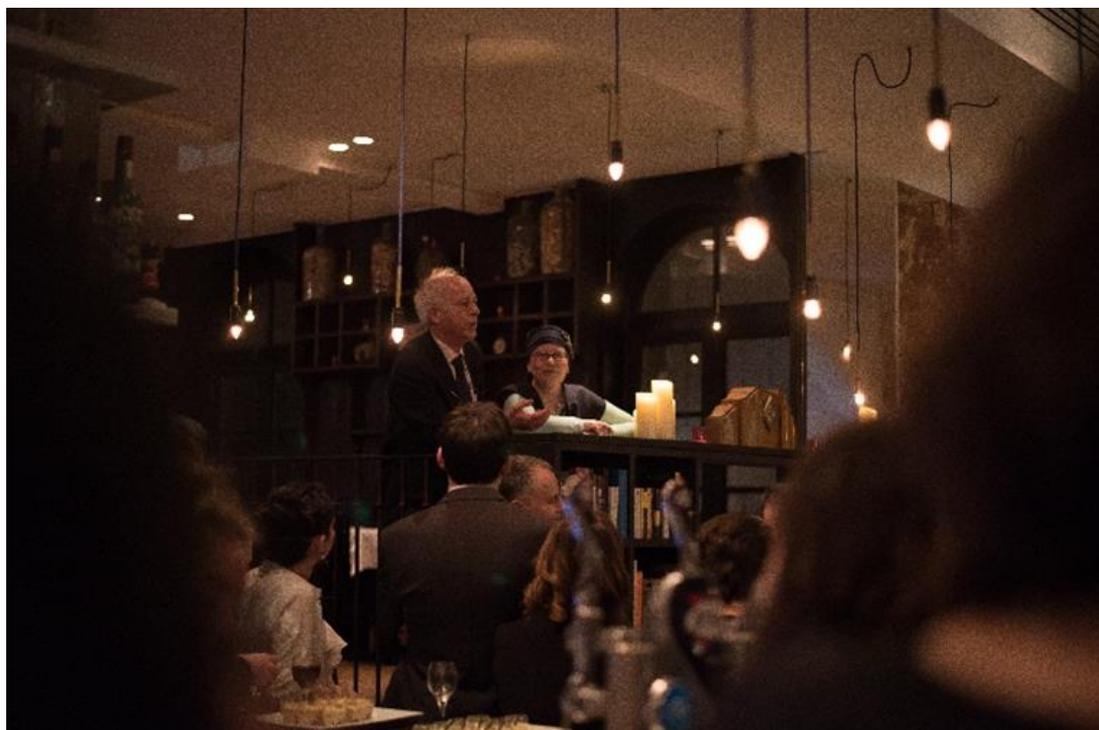
## La formation au C.R.E.D.I.M.I.

- ✦ Le mot du directeur du Master 2 Juriste d'Affaires Internationales, parcours professionnel, **Sébastien Manciaux**



Outre la traditionnelle « Journée des métiers du droit des affaires internationales » qui s'est tenue à Dijon le 26 janvier dernier, les étudiants du Master 2 professionnel Juriste d'Affaires Internationales ont organisé à Paris le 11 mars 2016 un dîner des anciens fêtant la 41<sup>e</sup> année du diplôme et le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'AJAI, l'association des juristes d'affaires internationales. Plus de 50 « anciens » représentant de

nombreuses promotions se sont réunis avec les étudiants de la promotion 2015-2016 : l'occasion d'évoquer la première promotion (1975-1976) et les fondateurs de ce diplôme parmi lesquels **Geneviève Burdeau** et les regrettés **Jean Shapira** et **Philippe Fouchard**.



**Ali Bencheneb** et **Laurence Ravillon**, tous deux anciens directeurs du Master, avaient pu faire le déplacement et ont pu ainsi être honorés, tout comme **Eric Loquin**, directeur du parcours recherche de ce même Master et enseignant fidèle dans ces deux parcours depuis de nombreuses années.

